FEUILLET D'ADHESION A LA SOLUTION ELECTRONIQUE

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT D'ACTION SOCIALE

Article 1 – Contexte et périmètre de la solution de signature électronique

La caisse d'Allocations familiales du Var déploiera, à compter du mois de septembre 2024, une solution de signature électronique afin de rendre plus aisé le suivi des conventions d'objectifs et de financement qui viennent consacrer le partenariat dynamique entre nos deux organismes.

Les conventions ici évoquées concernent l'ensemble de nos financements d'Action sociale tels que les prestations de service (EAJE, ALSH, RPE, LAEP, AVS, CLAS, Médiation Familiale, AAD, Espace de Rencontre, FJT…) dont vous pourriez tirer bénéfice en tant que gestionnaire d'équipement(s).

Article 2 – Engagements du partenaire

Le partenaire prend acte du caractère juridiquement opposable des actes signés sous seing privé par voie dématérialisée et s'engage, par voie de conséquence, à garantir la sécurité et la juste délégation d'accès aux adresses de messagerie électronique ayant vocation à se voir utiliser dans le cadre de la solution de signature électronique (cf. article 4 du présent feuillet).

Le partenaire peut déléguer, sous sa seule et entière responsabilité, les accès aux messageries électroniques et/ou transférer les messages autorisant la signature à distance des conventions d'objectifs et de financement.

Article 3 – Engagements de la Caf du Var

En contrepartie du plein respect des stipulations renseignées en l'article 2, la Caf du Var s'engage à accepter l'ensemble des conventions d'objectifs et de financement intégrées au périmètre de la solution de signature électronique.

Ce faisant, elle offre au gestionnaire un environnement dématérialisé sécurisé simplifiant le suivi administratif des partenariats engagés.

Ces conventions seront stockées de façon dématérialisée et sécurisée et seront purgées à la fin de leur validité. La Caf du Var a désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), vous disposez d'un droit d'accès et de suite à vos propres données, que vous pouvez exercer auprès du directeur de la Caf du Var.

Article 4 – Coordonnées électroniques de référence

Le présent article précise les coordonnées électroniques de référence qui se trouveront utilisées, à titre exclusif, par les services de la Caf du Var dans le cadre de la transmission des conventions d'objectifs et de financement (Cof) d'Action sociale.

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf du Var

Caf du Var
BP 1405
83056 Toulon Cedex

www.caf.fr

Section Première : Identification des coordonnées électroniques de référence

Conformément aux ambitions de simplicité et de sécurité évoquées plus haut, les conventions d'objectifs et de financement (Cof) émises par la Caf du Var à la suite de décisions d'octroi seront transmises, à titre exclusif, aux adresses électroniques suivantes :

	NOM	Prénom	Fonction	Adresse électronique
Principale				
Délégataire (1)				
Délégataire (2)				
Délégataire (3)				
Délégataire (4)				

Section Seconde : Modification des coordonnées électroniques de référence

Le partenaire dispose d'un droit de modification des coordonnées électroniques de référence enseignées ci-dessus.

Pour revendiquer la jouissance du présent droit, ce dernier se doit d'adresser le présent feuillet d'adhésion, mis à jour en la section première de l'article 4, la signature manuscrite originale du représentant légal faisant foi.

Le présent feuillet devra être retourné dûment complété, signé et tamponné à l'adresse mail suivante : afas@caf83.caf.fr et par courrier à l'adresse suivante :

Caf du Var
Service AFAS
BP1405
83056 Toulon Cedex

Caf du Var
BP 1405
83056 Toulon Cedex

www.caf.fr

Le

A

Signature manuscrite obligatoire :

Nom, prénom et signature du représentant légal

Pour les Collectivités Territoriales : signature et cachet obligatoires